



FONDS AFRICAIN POUR LA PROTECTION DES ENFANTS
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Pour le recrutement de la première cohorte de l'incubateur régional du sahel et de l'atlantique

Introduction

L'environnement de l'emploi des pays d'Afrique de l'Ouest est globalement caractérisé par l'inadaptation entre l'éducation et le marché de l'emploi, la saturation du marché de l'emploi et des politiques nationales défavorables à la création d'emplois avec comme corollaire l'augmentation du taux de chômage estimé à 11,9% en 2020 par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur la situation du marché du travail. La jeunesse (15 à 34 ans) qui représente plus de 40% de la population active, est la plus affectée par la question du chômage. La migration parfois clandestine ou dangereuse vers des pays ou zones plus attractifs constitue une solution pour des jeunes en quête de mieux-être.

Le SSI-AO est une organisation internationale avec pour vocation le développement humain. Sa mission consiste en la protection holistique des enfants, en particulier ceux qui ont quitté leurs familles et leurs pays pour des raisons diverses et se retrouvent dans des situations difficiles. Le SSI-AO œuvre pour la protection des enfants à travers leur prise en charge directe, la délivrance d'un travail social transnational et national de qualité, individualisé et fondé sur les droits et les besoins, le renforcement des capacités des familles et communautés pour améliorer leur auto prise en charge et protection.

Pour relever ces défis du chômage des jeunes, le SSIAO met en place des incubateurs dans des régions géographies stratégiques que sont :

- Le Sahel (Burkina Faso) : Retour des jeunes ex migrants ;
- L'Atlantique (Sénégal) : activité économique de transformation, insertion économique
- Le Golfe de Guinée (Ghana ou Togo) : Ramener les jeunes à la "terre", leur montrer la richesse de leur terre

A travers ses incubateurs, le SSI-AO contribue à la réduction du chômage des jeunes et de la migration dangereuse par le renforcement de la qualification, l'employabilité et l'insertion professionnelle.

Objectif de l'appel

L'objectif général de l'appel est de contribuer à la réduction du chômage des jeunes et de leur migration dangereuse.

De façon spécifique cet appel vise à :

- Accroître les chances d'accès à l'emploi des jeunes migrants vulnérables
- Réaliser le projet de vie des jeunes
- Renforcer les capacités des jeunes (savoir, savoir-faire, savoir être)



- Générer des emplois durables pour les jeunes

Bénéficiaires

L'appel à candidature s'adresse aux organisations en charge de jeunes à accompagner dans l'accomplissement de leur projet personnel de réussis. Ces jeunes devront au préalable être préparés et encadrés par les associations. Ces organisations doivent pouvoir présenter des jeunes aux profils suivants :

- Jeunes sans emploi, susceptibles d'aller en migration
- Jeunes vulnérables retournés de migration
- Jeunes en général (accès aux informations sur le marché de l'emploi et de l'entrepreneuriat)

L'accompagnement de l'incubateur permettra de répondre aux attentes et aux besoins des porteurs de projet et entrepreneurs à travers l'amélioration de leur accès à l'information sur les opportunités, les marchés, la formation, le financement ou la recherche de financement de leurs plans d'affaires, la mise en œuvre de microentreprises.

Couverture géographique

Pour cette initiative pilote, les pays concernés sont le Burkina Faso, le Niger et le Mali pour l'IPES et pour l'incubateur de l'atlantique ce sont la Guinée, la Gambie, la Guinée Bissau et le Sénégal.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme accueille toute idée d'initiatives ou d'entreprises par des jeunes quel que soit le secteur d'activité. Ces initiatives doivent s'inscrire dans une logique de réalisation du projet de vie des jeunes.

Les critères de candidature sont

- Originalité des idées d'entrepreneuriat
- Motivation démontrée du candidat dans son idée ;
- Durabilité, perspectives de l'idée d'entrepreneuriat

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Le programme se déroule sur deux phases

- **La phase de pré-incubation** : de l'idée du projet jusqu'au produit minimum viable. Cette phase s'étend sur une période de trois (3) mois, elle s'articule autour d'une alternance entre différentes formes : un accompagnement individuel, des réunions de codéveloppement couvrant de nombreux points à maîtriser pour monter son entreprise, des interventions d'experts. Tout cela devra permettre aux postulants d'avoir une approche complète et d'aborder les enjeux de la création d'entreprise le plus sereinement possible.



- **La phase d'incubation** : de la création de l'entreprise à son installation ; cette phase consistera en l'accompagnement des promoteurs à l'installation de l'entreprise, son équipement, et la mise en pratique de la stratégie marketing.

De façon pratique, les incubateurs mettront à la disposition des bénéficiaires, des salles et des ateliers dans lesquelles ils /elles pourront travailler sur leur projet durant toute la durée du programme et mobiliseront des experts pour le renforcement des capacités des promoteurs. Ils accompagneront aussi à l'installation.

Composition du dossier

- Formulaire de candidature rempli

Processus de sélection

Le processus de sélection des idées d'entrepreneuriat se déroule en trois étapes :

1. Le formulaire de candidature doit être dûment complétée, puis envoyée à infos@ssiao.org;
2. Le comité de sélection du SSI-AO étudie l'éligibilité de chaque candidature, selon les critères définis ;
3. Le comité de sélection rend sa décision finale.

Date limite et lieu de soumission :

Les dossiers de candidature (formulaire de candidature et les dossiers exigés) doivent être envoyés en un document unique PDF, exclusivement par mail à l'adresse infos@ssiao.org au plus tard le 15 septembre 2023 à 18h GMT.

Seuls les dossiers envoyés dans le délai requis à cette adresse courriel seront examinés.

N.B. : Seuls les répondants présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante : infos@ssiao.org

NB : Les associations qui seront retenues s'engagent à :

- Respecter les politiques du SSI-AO (anti-fraude, code d'éthique, safeguarding, protection de l'enfance, fiche de consentement) ;
- Signer le document d'engagement pour la mise en œuvre efficiente de l'initiative ;
- Respecter les procédures financières et de redevabilité du SSI-AO.

RESERVE

Le SSI-AO se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel à initiatives.